

D.R.A.E. LORRAINE
FICHER REGIONAL DES SITES PROTEGES ET Z.P.P.A.U. DE LORRAINE

Département(s) : 54 Numéro du site: 57

Nom du site : NANCY: Parc Sainte-Marie

Date de classement	:		;	Superficie:	0.00
Date d'inscription	:	17/09/47	;	Superficie:	0.00
Date de création	:			Superficie:	0.00
				Superficie totale	: 0.00

Type de site ou ZPPAU:

Monu. histor. dans le site: 0 Etude dans le dossier
Type de milieux :

Illustrations :

Description et commentaire

LISTE DES COMMUNES DU SITE

INSEE LIBELLE

54395 NANCY

JG/LR

Ministère
de la Jeunesse des Arts
et des Lettres

9
République Française

Direction Générale de l'Architecture
Bureau des sites

Palais Royal, le 19

A R R Ê T E

Le Ministre de la Jeunesse des Arts et des Lettres

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4,

Vu l'avis émis par la Commission des sites, perspectives et paysages de Meurthe-et-Moselle dans sa séance du 20 février 1947,

ARRETE :

Article 1er. - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques de Meurthe-et-Moselle le parc Ste-Marie à Nancy.

Délimitation :

au nord - parcelle 204 section C.
à l'Est - parcelles 185.187.188.183.182. Section C.
au sud - avenue de la Garenne
à l'Ouest parcelles 195.194.203. section C.

Parcelles cadastrales visées

section C - de 189 à 193 (propriété de la ville de Nancy)

Cette mesure de protection s'applique au sol, aux arbres et plantations, à l'exclusion des immeubles, édifices et statues.

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié au préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la ville de Nancy (propriétaire) qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

PARIS, le 17 SEPT 1947

Par délégation
Le Directeur de l'Architecture

Signé : R. PERCIBET